

Voyages Symone Brouty

CONDITIONS GÉNÉRALES

Avis important : Votre réservation pour l'un de nos voyages constitue un contrat par lequel vous acceptez tous et chacun des termes et des conditions prévus au présent voyage, incluant la limitation de responsabilité. Veuillez-vous assurer de lire attentivement et de comprendre ces conditions générales avant d'effectuer votre réservation.

Réservation :

Avant de réserver, vous devez exposer clairement à nos conseillers vos exigences, vos goûts, vos besoins et vos attentes en regard du voyage projeté, ainsi que toute particularité qui pourrait affecter la validité des titres de transport et le bon déroulement de votre voyage (par exemple : le fait que vous soyez ressortissant d'un autre pays que le Canada, que vous souffriez d'un handicap, etc.), le tout afin que nos conseillers puissent vous guider adéquatement.

Le nom donné au moment de la réservation doit être celui qui figure sur votre passeport. Un dépôt sera exigé au moment de la réservation. Ce dépôt ne comprend pas les assurances.

Description des services et des prix :

Les prix sont établis par personne en dollars canadiens, en fonction d'un départ de Montréal et d'une occupation double. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les départs demandés à partir d'une autre ville (par exemple : Québec, Ottawa, Toronto, etc.).

Les prix sont calculés en fonction du nombre de participants, du prix des fournisseurs de services, du taux de change, du coût du carburant, des taxes et des autres frais en vigueur,

et ce, suivant les données économiques au moment de la mise en vente des voyages.

Les prix indiqués comprennent la taxe de vente provinciale applicable et la taxe fédérale sur les produits et les services, les frais et droits exigés par les autorités gouvernementales et aéroportuaires du Canada.

Les prix sont valides à la date de publication de nos voyages et sont sujets à changement sans préavis. Jusqu'à 31 jours avant la date de départ, le prix d'un voyage pourrait être révisé à la hausse si des changements liés aux données économiques signalé ci-haut subvenaient. Aussi, si le nombre minimal de participants n'est pas atteint, un supplément à payer pourrait s'appliquer.

Voyages Symone Brouty se réserve le droit : de refuser une réservation qui aurait été faite à un prix erroné, de demander un supplément si le nombre minimal de participants n'est pas atteint, et de modifier le prix d'un voyage à la suite de surcharge de carburant imposé par le transporteur ou d'une augmentation du taux de change.

Dépôts et solde :

Toute réservation doit être accompagnée d'un dépôt de garantie, par personne, pour chaque voyage sélectionné :

*** 1^{er} dépôt : 2 000 \$ à 2 500 \$ par personne suivant la destination et 100 % non remboursable**, à verser au moment de l'inscription (n'oubliez pas d'ajouter le montant de la prime d'assurance voyage à ce montant, si vous désirez y souscrire).

*** 2^{ème} dépôt : 120 jours avant le départ 50 % du solde et 100 % non remboursable.**

*** 3^{ème} dépôt : 90 jours avant la date de départ la totalité du solde avant le départ et 100 % non remboursable.**

Paiement par chèque :

Les chèques sont payables à l'ordre de **Voyages Symone Brouty en fiducie**, et déposés dans un compte en fidéicomis régi par la Loi sur la protection du consommateur du Québec. **Permis du Québec 701649.**

Aussi, nous vous invitons à vous référer à notre liste tarifaire pour le paiement par chèque et/ou par carte de crédit, dans la section prix de nos voyages.

Paiement par carte de crédit :

Dans le cas de paiement par carte de crédit, la signature du détenteur de la carte est obligatoire et nos conseillers doivent en conserver la preuve. Dans le cas de réservation faite par téléphone, le client, en permettant l'usage de son numéro de carte de crédit par notre conseiller, s'engage à respecter les conditions de réservation même s'il n'a pas signé la formule appropriée et s'engage à signer le formulaire de paiement sur demande, faute de quoi sa réservation sera annulée et assujettie aux pénalités indiquées à la section « frais d'annulation ».

Aussi, nous vous invitons à vous référer à notre liste tarifaire pour le paiement par chèque et/ou par carte de crédit, dans la section prix de nos voyages.

Assurances :

Voyages Symone Brouty conseille fortement de vous assurer contre les risques généralement associés aux voyages à l'étranger : frais d'annulation, médicaux et d'hospitalisation, perte de bagages, etc...

De fait, Voyages Symone Brouty vous invite à vous renseigner sur votre couverture d'assurance personnelle, et de souscrire si besoin au moment de votre réservation, à une assurance voyage vous permettant d'être bien couvert contre toute éventualité.

Le client est ainsi invité à consulter ses couvertures d'assurance voyage, et si besoin, de consulter les régimes d'assurance que Voyages Symone Brouty peut offrir. Aussi, tout voyageur ne voulant pas souscrire à une assurance voyage doit soumettre une copie de ses assurances personnelles confirmant qu'il est bien couvert pour les diverses étapes du voyage.

Modifications, changements et annulations :

Modifications du voyage :

Dans certains cas, Voyages Symone Brouty pourrait procéder et se réserver le droit de modifier votre voyage. Certaines de ces modifications sont mineures, par exemple : changement de transporteur, modification d'horaire, changement d'hôtel pour un autre de catégorie similaire, modification d'itinéraire, etc.... Aussi, face aux cas de force majeure ou événements spéciaux, Voyages Symone Brouty peut modifier l'itinéraire, l'hébergement, les repas, les visites, les activités et les excursions ou annuler complètement le voyage.

Du reste, Voyages Symone Brouty ne peut être tenu responsable en cas de retard, d'accident, de grève, de fermeture des installations, d'intempéries, de rénovations de monuments et de musées, ou toutes autres raisons hors de son contrôle qui pourraient empêcher le déroulement normal du voyage.

Néanmoins, Voyages Symone Brouty tachera, dans la mesure du possible, de faire respecter dans son ensemble le programme du voyage, et ce, même si l'ordre des visites peut s'en retrouver différé.

Changement de réservation :

Si une fois votre réservation confirmée par Voyages Symone

Brouty vous désirez modifier les dispositions déjà prises, tout changement de dates, de vols, de destination ou d'appellation de nom, seront sujets à disponibilité et des frais seront applicables.

Modifications des coûts :

Des modifications visant les services, les descriptions et les prix apparaissant dans nos voyages, peuvent être effectuées à tout moment après leur publication, notamment afin de corriger des erreurs et des omissions, ou pour d'autres raisons indépendantes de la volonté de Voyages Symone Brouty, tel que si le nombre minimal de participant n'est pas atteint.

La majorité de nos voyages ont été imprimés plusieurs semaines avant la date du départ et Voyages Symone Brouty se réserve le droit d'effectuer sans préavis, tout changements quant aux destinations, prix, hôtels et services. Les prix cités sont basés sur les coûts fixés au moment de son impression et suivant le nombre minimal de participants. Ils sont établis en fonction du coût des carburants, des taux de change et de plusieurs autres facteurs. Advenant une hausse de ces coûts, ou d'un nombre insuffisant de participants, avant ou après votre réservation, Voyages Symone Brouty se réserve le droit de vous réclamer une somme additionnelle que vous devrez acquitter avant votre départ.

Annulation :

En cas d'annulation de votre voyage par Voyages Symone Brouty ou de changement majeur, nous communiquerons avec vous afin de vous offrir un nouveau voyage de qualité comparable que vous aurez le loisir d'accepter, ou à défaut, vous pourrez obtenir un remboursement.

Dans l'éventualité d'une annulation par Voyages Symone Brouty, notre responsabilité est limitée à rembourser les sommes qui nous auraient été versées par le voyageur, sans autre dédommagement. De fait, ce remboursement constitue un règlement final et définitif de toute réclamation envers Voyages Symone Brouty qui décline toute réclamation en dommages ou autrement pouvant

résulter de l'annulation, et ce quel qu'en soit le motif.

Du reste, Voyages Symone Brouty se réserve le droit d'annuler un voyage pour cause de manque de participants. Tout comme Voyages Symone Brouty se réserve le droit, à sa seule discrétion absolue, d'accepter ou de refuser un acheteur éventuel.

Frais d'annulation :

Dans le cas où le client annule sa réservation, peu importe les motifs, les frais d'annulation suivants s'appliquent par personne :

* 121 jours et plus avant le jour du départ : le montant du dépôt, **soit 2 000 \$ par personne et 100 % non remboursable.**

* de 120 jours à 91 jours avant la date du départ : 50 % du coût du voyage **et 100 % non remboursable**

* 90 jours avant la date du départ : 100 % du coût du voyage **et 100 % non remboursable.**

Nota bene : La journée même du départ ou du début du service est exclue du décompte du nombre de jour pour déterminer les frais de changement et les frais d'annulation mentionnés dans les présentes conditions générales, et les jours indiqués correspondent à des jours ouvrables. La prime d'assurance voyage n'est pas remboursable.

Modification du nombre d'occupants :

En cas d'annulation par un ou plusieurs voyageurs devant partager une même chambre ou cabine, le tarif exigé du ou des autres membres du groupe sera augmenté en conséquence selon le tarif prévu.

Les voyageurs ayant annulé sont tenus d'acquitter les pénalités ou frais résultants de l'annulation (voir à cet effet, la section « frais d'annulation » et la section « assurances »). De fait, si le nombre minimal de participants n'est pas

atteint, un supplément à payer pourrait s'appliquer.

Transport aérien, maritime ou terrestre :

Voyages Symone Brouty n'a aucun contrôle ni obligation en ce qui concerne les horaires, l'itinéraire aérien, maritime ou terrestre, ni le type d'avion, de navire ou de véhicule, lesquels sont déterminés exclusivement par les transporteurs concernés et sont sujets à changement sans préavis. Les billets ou cartes d'embarquement sont non transférables et non négociables.

Voyages Symone Brouty se dégage de toute responsabilité quant à toute perte ou dommage résultant du retard de tout transporteur, ou de tout changement d'horaire, d'itinéraire ou d'escale, pour quelque motif que ce soit, et ne saurait être responsable de tout accident ou événement survenant alors que le voyageur est à bord d'un moyen de transport.

Voyages Symone Brouty n'ayant aucun contrôle sur les transporteurs, ne peut accorder aucune compensation pour les changements que les transporteurs pourraient effectuer.

Voyages Symone Brouty n'est pas un transporteur aérien, ni un transporteur maritime, et se dégage de toutes responsabilités en ce qui trait à l'exécution du transport effectué par des entreprises indépendantes dont le nom apparaît sur votre billet de passager ou sur votre programme de voyage. Toutes réclamations résultant du transport doivent être adressées au transporteur en question.

Assignation des sièges :

À moins d'avoir été présélectionnés (un supplément s'applique pour la présélection de siège), les sièges dans l'avion sont assignés à l'aéroport par l'agent au comptoir de la compagnie aérienne selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Confirmation de vol :

Les clients ont la responsabilité de vérifier l'heure du vol dans les 24 heures précédant leur départ auprès de la compagnie aérienne et/ou de l'aéroport.

Bagages :

En général, l'allocation gratuite de bagages sur les vols est limitée à 1 valise, allant de 15 à 23 kg par voyageur, selon la compagnie aérienne. La réglementation de transports canada oblige les transporteurs aériens à limiter le bagage à main, de 8 à 10 kg (selon la compagnie aérienne) et aux dimensions suivantes : 23 cm x 40 cm x 51 cm. Nous vous invitons fortement sur ce sujet, à vous référer à la réglementation des compagnies aériennes.

De plus, la réglementation de transports canada restreint le transport de certains articles et/ou items à bord des avions. Voyages Symone Brouty ne sera pas responsable des inconvénients qui pourraient résulter d'un refus du transporteur ou des autorités aéroportuaires d'apporter certains articles et/ou items à bord des avions.

L'excédent de bagage doit être payé par le passager directement à la compagnie aérienne selon le tarif de cette même compagnie. Voyages Symone Brouty décline toute responsabilité pour la perte, le vol ou les dommages occasionnés aux bagages ou à leur contenu, ou pour tout retard dans leur livraison. Nous vous suggérons de souscrire à une assurance bagage.

Retard de transport :

Voyages Symone Brouty se dégage de toute responsabilité quant aux pertes ou dommages résultants du retard de tout départ d'avion ou de bateau, pour quelque motif que ce soit.

Voyages Symone Brouty se dégage de toutes responsabilités pour tout dommage ou déboursé additionnel subis par un voyageur à cause d'une correspondance ratée et ce, pour quelque motif que ce soit.

Hébergement :

Distribution des chambres et des cabines :

Seuls les hôteliers ou les compagnies de croisières ont le privilège de distribuer les chambres aux voyageurs, selon la disponibilité, le jour de l'arrivée. Voyages Symone Brouty ne peut donc garantir l'étage, la situation ou la vue sur la mer à moins que la catégorie de chambre fût choisie en fonction de la catégorie réservée. Du reste, Voyages Symone Brouty ne saurait être tenue responsable de l'emplacement, du décor, de l'ameublement ou du type de lit d'une chambre ou d'une cabine qui peut varier selon sa localisation dans l'hôtel ou le navire.

Si le client le désire, il pourra, une fois à destination ou sur le navire, demander à changer de chambre ou de cabine, en fonction de la disponibilité, et en payant certains frais, s'il y a changement de catégorie.

Cas spéciaux :

Directives :

Pendant son séjour à l'étranger, le voyageur s'engage à accepter et à respecter toute directive raisonnable relative au voyage et au programme émis par Voyages Symone Brouty ou ses représentants. Toute personne dont le comportement nuit à la jouissance des autres participants, ou qui refuse de suivre les directives des représentants de Voyages Symone Brouty pourra se voir dans l'obligation de revenir au Canada avant la fin du voyage, et ce, à ses frais.

Voyageur présentant une incapacité :

Des soins particuliers ou une assistance spéciale aux personnes atteintes d'incapacités physiques ou mentales ne sont pas disponibles. Plusieurs pays, villes et hôtels ne sont pas équipés de manière à offrir des soins particuliers à ces voyageurs et, par conséquent, ces voyages ne leur sont pas recommandés.

Voyages Simone Brouty se réserve le droit de refuser une personne qui ne pourrait compléter le voyage ou pour qui le voyage pourrait constituer un danger pour lui-même ou pour les autres.

Toute personne présentant des incapacités physiques ou mentales nécessitant une attention particulière ou des traitements doit en aviser Voyages Simone Brouty par écrit au moment de la réservation et soumettre une déclaration signée par son médecin à l'effet qu'il est apte à participer aux diverses étapes du voyage et qu'il peut se déplacer sans assistance.

Directives concernant nos voyages :

Services à destination :

Les pays visités offrent généralement un mode de vie, des usages et des standards de qualité différents de ceux auxquels vous êtes habitués. La même remarque s'applique aux normes et aux conditions ayant trait aux services publics, aux commodités, à l'hébergement et à la restauration des pays visités. Ainsi, certaines adaptations s'imposent de la part du voyageur.

Voyages Simone Brouty décline toute responsabilité pour tout dommage ou perte de jouissance pouvant résulter de ce qui précède. Le voyageur a la responsabilité de se renseigner adéquatement au sujet de la destination et du contenu du voyage avant de réserver, et assume son choix de destination et les services qui y sont offerts.

Documents de voyage :

Un passeport canadien en vigueur constitue la seule preuve de citoyenneté canadienne. Certains pays exigent que le passeport soit valide pour une période excédant 6 mois à la date du retour prévue au Canada. Le voyageur s'engage à obtenir à ses frais, tout document exigé par les autorités gouvernementales compétentes. En

cas de défaut du voyageur, le transporteur ou les autorités gouvernementales compétentes pourront refuser l'accès à bord à tout voyageur, sans aucun remboursement.

Confidentialité :

Voyages Simone Brouty observe les principes de confidentialité en ce qui concerne les informations personnelles des clients, conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.

Accompagnateur :

La présence d'un accompagnateur est là pour vous fournir l'assistance dont vous avez besoin, et répondre aux exigences de nos voyages, à l'organisation et à l'encadrement de nos groupes de voyageurs. Voyages Simone Brouty se garde le droit de changer l'attribution de ses accompagnateurs, si besoin, avant chaque départ.

Requête :

A destination :

Toute requête ou litige doit être immédiatement porté à l'attention de nos accompagnateurs et de nos représentants locaux. Toute négligence à enregistrer vos requêtes auprès des personnes ci-haut mentionnés retarde le processus de correctif et minimise l'importance de votre démarche.

A votre retour :

Dans l'éventualité où la requête ne peut être réglée à destination, vous devrez nous en faire parvenir les détails par écrit dans les 10 jours suivant votre retour, afin de nous permettre d'enquêter auprès des établissements ou personnes en cause et de donner suite à votre requête.

Services non utilisés :

Aucun remboursement ne sera effectué pour toute partie du voyage non complétée, ni pour les services

(repas, excursions, visites, entrées et activités) non utilisés par les voyageurs. Il est entendu que tout programme ou tout service (repas, excursion, visite, entrée et activité) qui ne pourra être utilisé ou dispensé en raison des conditions météorologiques, ou de circonstances hors du contrôle de Voyages Simone Brouty, ne sera pas remboursé.

Force majeure :

Voyages Simone Brouty n'assume aucune responsabilité pour un manquement dans l'exécution de ses obligations découlant d'une force majeure incluant, sans s'y limiter, pour toute perte ou dommage résultant d'un retard, annulation, changement de vol, conditions météorologiques défavorables, perte de biens personnels, maladie, blessure, accident, mortalité, épidémie, détérioration de la qualité des services, inconvenients, perte de jouissance, déception ou frustration d'ordre physique ou mental résultant d'un événement ne pouvant pas raisonnablement être prévu.

N.B. : Le terme « voyage » implique ici tout circuit, forfait, séjour, billet d'avion et croisière.

